

Bulletin municipal

24^e ÉDITION
AUTOMNE
2014



Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

RESTRUCTURATION INTERNE

Dans le cadre de la nouvelle restructuration du Service des loisirs et de la culture, une nouvelle venue dans notre équipe, Mme Sophie Sigouin, directrice - Sport et tourisme. Je vous invite à lire le présent bulletin pour découvrir ce service et le personnel qui y travaille.



LE MARCHÉ D'ÉTÉ

C'est le 21 juin dernier qu'avait lieu l'ouverture officielle du Marché d'été au centre-ville de Rivière-Rouge. Permettant une belle visibilité de nos producteurs agricoles locaux et marchands, sans conteste ce marché répondait à une forte demande. Franc succès, il a attiré des gens de l'extérieur, les curieux, les gastronomes tout comme les fins connaisseurs de produits régionaux. Au fil des semaines, il est également devenu un lieu de rassemblement convivial pour les amateurs de produits frais et locaux!

FÊTE NATIONALE RÉGIONALE ET LA GRANDE TABLÉE

Tout Rivière-Rouge était fin prêt à recevoir les nombreux spectateurs pour les prestations de Brigitte Boisjoli, de Motel 72, des Va-nu-Pieds, du conteur Micaël-Soleil et son père, des violonistes, jongleurs et amuseurs publics. Tous les ingrédients y étaient pour faire de cette fête une réussite complète. Chapeau à Sophie La Beaume, directrice - Culture, événement et vie communautaire, et son équipe, pour leur travail colossal! Je ne peux passer sous silence tous ces bénévoles qui ont mis cœur et temps pour nous tous. Un merci spécial à M. Claude Van Loyen pour le service traiteur lors de la Grande tablée dans le secteur Sainte-Véronique.

DES YEUX PARTOUT POUR VOTRE SÉCURITÉ

La Ville de Rivière-Rouge prend très au sérieux la sécurité de la population. Toujours attentive aux demandes et interrogations de ses concitoyens, la Ville a adhéré au

« Programme de Cadets » de la Sûreté du Québec. Messieurs Samuel Bélanger et Samuel Courtemanche, partageront leur temps entre Rivière-Rouge et Mont-Laurier. Leurs principales tâches seront de la surveillance dans les quartiers, les parcs et lors d'événements spéciaux. À ce jour, les commentaires reçus sont plus que positifs et leur présence est très appréciée.

MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

C'est bientôt! Le 12 octobre prochain aura lieu le 3^e Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge. Venez participer avec nous, en courant, en marchant ou en nous applaudissant! Nous vous invitons à visiter leur site Internet au www.marathondelarouge.ca.

MUSÉE DE LA DRAVE

Apport culturel dans la région, le musée de la drave a ouvert ses portes au grand public à la Pourvoirie Cécaurel. Mme Lise Létourneau, artiste, responsable à la base du projet muséal et l'historien Richard Lagrange ont mis énergie et beaucoup d'amour afin de nous faire revivre cette époque qu'est la drave. Une histoire passionnante, tout comme celle du Parc régional du réservoir Kiamika! Musée qui va en surprendre plus d'un. Et si on se donnait rendez-vous à la Pourvoirie Cécaurel!

...suite à la page 2

EN MANCHETTE

BOUGE
DANS L'PARC

LE 13 SEPTEMBRE

SECTION PROGRAMME AGENDA - P. 1

LES JOURNÉES
DE LA CULTURE

LES 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE

SECTION PROGRAMME AGENDA - P. 1

MARATHON
DESJARDINS
DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

LE 12 OCTOBRE

SECTION PROGRAMME AGENDA - P. 4

LA SEMAINE DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CONFÉRENCE DE
M. SERGE BOUCHARD

SECTION PROGRAMME AGENDA - P. 1

Conseil municipal

PROLONGATION DES TROTTOIRS

Rivière-Rouge a reçu l'aval du ministère des Affaires municipales, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)-, pour permettre la prolongation de nos trottoirs qui seront aménagés à partir de la montée Gareau jusqu'au IGA Marché Raymond et de la montée Charbonneau jusqu'au Centre hospitalier. Les travaux sont prévus pour 2015.

RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

Le projet des appartements pour personnes âgées suit son cours. Différents scénarios sont envisagés à l'heure actuelle. Nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier plus qu'important pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Autre dossier prioritaire, le CLD d'Antoine-Labelle et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), en collaboration avec la Ville de Rivière-Rouge, travaillent à trouver des nouvelles vocations pour nos usines dans le secteur Sainte-Véronique.

EN CONCLUSION

Le conseil municipal et tous les employés vous souhaitent une belle saison automnale. Redoublons de prudence c'est la grande rentrée scolaire !

DÉBORAH BÉLANGER, MAIRESSE



**MAIRESSE
DÉBORAH BÉLANGER**

**CONSEILLER SIÈGE # 1
YVES SIGOUIN**



**CONSEILLER SIÈGE # 2
DANIEL FORGET**

**CONSEILLER SIÈGE # 3
DENIS LACASSE**



**CONSEILLÈRE SIÈGE # 4
DIANE GARGANTINI**

**CONSEILLER SIÈGE # 5
DENIS CHARETTE**



**CONSEILLER SIÈGE # 6
ANDRÉ TREMBLAY**

Le 30 septembre 2014

**Date
importante**

Date de tombée pour toute parution dans le **programme/agenda** de l'hiver 2014 - 2015 (parution fin novembre)

Date de tombée pour nous remettre vos dates d'activités et d'événements à inscrire dans le **calendrier municipal 2015**

Date butoir pour remettre les **demandes de dons et de subventions aux organismes** pour l'année 2015 (demandez le formulaire au 819.275.2929 poste 221)

Date limite de participation au **concours de photos** pour le calendrier municipal 2015

CALENDRIER DES SÉANCES 2014

DATES DES PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014 CONSEIL DE LA VILLE

SEPTEMBRE	Le mardi 2 septembre 2014 à 19 h 30
OCTOBRE	Le lundi 6 octobre 2014 à 19 h 30
NOVEMBRE	Le lundi 3 novembre 2014*
DÉCEMBRE	Le lundi 1^{er} décembre 2014*

*Séances tenues immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

NOVEMBRE	lundi le 3 novembre 2014 à 19 h 30
DÉCEMBRE	lundi le 1^{er} décembre 2014 à 19 h 30

Veillez prendre note que lorsqu'il y a une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.



DISTRIBUTION DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

LES PROCHAINES ÉDITIONS DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL SERONT DISTRIBUÉES DANS LE PUBLISAC

L'édition d'hiver sera disponible dans le Publisac du mercredi 26 novembre. Par souci d'économie, les bulletins ne seront plus acheminés systématiquement aux citoyens ayant une résidence secondaire sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge. Tous les villégiateurs désirant recevoir le bulletin municipal doivent en faire la demande auprès de Madame Josée Paulin, adjointe administrative du Service des loisirs et de la culture à loisirs@riviere-rouge.ca ou par téléphone au **819.275.2929**, poste 221.

Belvédère du Camping Sainte-Véronique

Lors de vos randonnées automnales, empruntez les magnifiques sentiers pédestres du belvédère du camping Sainte-Véronique. L'accès est gratuit pour les résidents de Rivière-Rouge et des frais de 5,75\$ (taxes incluses) sont applicables pour les visiteurs. Aucun accès après 18 h.

Réserve d'eau potable sur la montée Gareau



La Ville procédera cet automne au remplacement du réservoir d'eau potable, ainsi qu'à l'installation d'un bâtiment de suppression. De plus, un système de panne d'urgence sera mis en place. Les travaux débuteront en septembre et se prolongeront jusqu'en décembre 2014.



CONCOURS DE PHOTOS POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL 2015

En 2015, une 4^e édition du calendrier municipal sera éditée. Pour illustrer les 12 mois de l'année, le Service des loisirs et de la culture vous invite à lui faire parvenir vos photos.

La photo doit avoir été prise sur le territoire de Rivière-Rouge et être libre de droit. Il faut aussi, une courte description de la photo (lieux, contexte, date) et une note explicative sur le mois qui, selon vous, est le mieux adapté pour votre photo. Aucune thématique, alors on peut recevoir des photos de paysage, de votre famille, de vos chiens, scène cocasse, etc.

Pour inscription et information : Service des loisirs et de la culture
819.275.2929 poste 221 ou par Internet à loisirs@riviere-rouge.ca
Vous avez jusqu'au 30 septembre 2014 pour nous faire parvenir vos photos. Bonne chance à tous !



ÉMONDAGE DES ARBRES AUX ABORDS DU RÉSEAU ROUTIER

Pendant les prochains mois, l'équipe des cols bleus fera des travaux d'émondage sur plusieurs sections de chemins dans tous les secteurs de la Ville pour une meilleure visibilité et aux fins de sécurité.

Troisième échéance de taxes

Le troisième versement de vos taxes municipales était échu le 1^{er} juillet 2014. Afin d'éviter des intérêts et des pénalités inutilement, si ce n'est déjà fait, acquittez-le le plus tôt possible. Pour ceux qui ont demandé une révision de leur évaluation, vous avez l'obligation de payer vos versements à échéance. Si, par la suite, une décision est rendue en votre faveur, le trop-payé vous sera remboursé.

Vous rencontrez des problèmes et désirez prendre entente ? Nous vous invitons à communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard, au **819.275.2929** poste 237.



Service d'urbanisme et d'environnement

Aménager, protéger, servir!

Afin de permettre une vie en société organisée et éviter l'anarchie où chacun agit selon son bon plaisir sans se soucier du bien et de la sécurité d'autrui, les normes sont essentielles.

Ainsi, nous travaillons au respect des autres et de ce qui vous entoure! Pour ce faire, nous nous devons de nous introduire dans votre bien personnel afin de le régir.

Le Service d'urbanisme et d'environnement est responsable d'informer et d'appliquer les lois et règlements.

Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.

SITUÉ AU 259, RUE L'ANNONCIATION SUD

NOUS SOMMES OUVERT DE

8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour information : 819 275.3202

Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca

urbanisme

CARTE DE VISITE ET DROIT DE VISITE

Lors des visites des propriétés, les inspecteurs du Service d'urbanisme et d'environnement laissent une carte de visite (carton gris) afin de vous informer qu'ils sont passés à votre propriété. À moins d'être clairement identifié, vous n'avez pas l'obligation de nous téléphoner.

L'inspecteur en bâtiment et environnement peut visiter et examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété mobilière ou immobilière pour constater si les règlements sont respectés. Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble doit laisser entrer l'inspecteur et lui permettre de constater si les règlements sont respectés.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES 2014

Nous avons procédé à une modification réglementaire au printemps 2014. Certains éléments ont changé.

Renseignez-vous auprès de votre Service ou via Internet au www.riviere-rouge.ca

PRÉSENTATION DU PERSONNEL

Mme Carine Lachapelle DIRECTRICE - poste 422

Planification, organisation et gestion du Service • Gestionnaire de projets • Personne-ressource des différents comités de travail et des modifications réglementaires • Responsable des événements du Service



Mme Karine Alarie

SUPERVISEURE AU TRAITEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS - poste 424

Planification, organisation et mobilisation de la division rattachée aux permis et certificats et en assure les différents suivis • Personne-ressource pour les commerçants



INSPECTEURS EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

M. Jean Séguin - poste 423

M. Yves Séguin - poste 322

M. Jean-Charles Clément - poste 425

Mme Amélie Vaillancourt Lacas

Informations, émissions et inspections des permis et certificats • Voir au respect des divers règlements applicables

AGENTE AUX PERMIS ET CERTIFICATS

poste 421

Accueil • Information et aide pour la demande ou la transmission d'un permis ou certificat et autres demandes

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Mme Nicole Lajeunesse - poste 426



Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, modifier une enseigne existante ou installer une nouvelle enseigne! Une demande de PIIA est obligatoire avant la demande de certificat, et ce, que vous soyez en zone commerciale ou résidentielle pour certaines parties du territoire (centre-ville et noyau villageois).

Vous désirez ouvrir un nouveau commerce ou faire un changement d'usage, un certificat d'autorisation est nécessaire.

Nouveauté 2014! Certificat en lien avec l'ouverture d'un nouveau commerce.

N'oubliez pas que vous aviez cinq (5) ans lors de la refonte des règlements d'urbanisme à la fin 2011 pour rendre conforme votre affichage. Vous avez jusqu'en novembre 2016 pour vous y conformer. Il est important pour nous de vous le rappeler, et pour vous, de commencer à penser à comment y arriver!



ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires, *abris de type Tempo petits et grands*, sont autorisés sur le territoire de la Ville du **1^{er} octobre au 1^{er} mai inclusivement**. À l'extérieur de cette période, nous vous rappelons qu'il vous faut démanteler complètement les abris temporaires, toile et structure incluses.



PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Pour tout projet de développement, vous devez rencontrer Mme Karine Alarie, superviseure aux traitements des permis et certificats en composant le 819.275.3202 poste 424 ou par courriel à: **karine.alarie@riviere-rouge.ca**. En son absence, Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement au 819.275.3202 poste 422 ou **carine.lachapelle@riviere-rouge.ca**, se fera un plaisir de vous servir!

DÉROGATION MINEURE ET MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Toute demande de dérogation mineure ou de modification réglementaire doit être déposée à l'attention de la directrice au Service d'urbanisme et d'environnement par écrit, via courriel ou papier en respectant les énoncés édictés dans le règlement sur les dérogations mineures.

Ces demandes sont analysées au Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) généralement le 1^{er} mercredi de chaque mois.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

DATE LIMITE DE RÉCEPTION	Réunion du CCUE	Réunion du conseil
18 AOÛT	3 SEPTEMBRE	6 OCTOBRE
15 SEPTEMBRE	1 ^{er} OCTOBRE	3 NOVEMBRE
20 OCTOBRE	5 NOVEMBRE	1 ^{er} DÉCEMBRE
17 NOVEMBRE	3 DÉCEMBRE	JANVIER 2015

Quelques normes à savoir...

CONTENEUR / BÂTIMENT ACCESSOIRE

Un conteneur (bâtiment de métal de forme rectangulaire à toit plat), peut être utilisé à titre de bâtiment accessoire à un usage résidentiel, commercial ou industriel s'il est recouvert, sur les quatre (4) côtés, d'un matériau de finition supplémentaire et si un toit d'une forme architecturale (minimum 1 versant) s'agençant avec le bâtiment principal est ajouté et devant être conforme à toutes les autres dispositions réglementaires. Lorsqu'un conteneur est utilisé à titre de bâtiment accessoire, il est alors assimilé à une remise ou un garage selon l'utilisation qui en est faite et les dispositions relatives aux bâtiments accessoires y sont applicables (permis nécessaire). Ledit conteneur ne pourra être attenant à un bâtiment principal.

ANIMAUX - CHENIL - CHEVAUX - POULES - ETC.

Avant d'ouvrir un chenil ou d'acquérir des chevaux, des poules ou autres animaux communément associés à la ferme, vérifiez auprès de votre Service d'urbanisme ou d'environnement si cela vous est permis. Des normes s'appliquent pour la garde d'animaux qui n'est pas nécessairement permise sur tout le territoire. Afin d'éviter tout malentendu ou déception, consultez-nous!

Nous savons que vos animaux vous tiennent à cœur!



REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET ENTREPOSAGE

Tout bâtiment doit être revêtu d'un revêtement extérieur autorisé et chaque bâtiment et propriété doivent être entretenus. Il revient à chaque propriétaire de s'assurer de maintenir en bon état sa propriété.

Le pare-air (Tyvek, Typar) et les contreplaqués (plywood), ne sont pas des matériaux autorisés, à titre de revêtement extérieur. Normalement, vous avez vingt-quatre (24) mois pour finaliser la finition extérieure d'une résidence neuve et douze (12) mois pour la plupart des autres travaux, y compris la rénovation ou l'érection d'un bâtiment accessoire. Dans un souci de respect de votre propriété et aussi pour la qualité de vie des voisins et/ou des visiteurs, assurez-vous de terminer vos travaux de finition extérieure. Les propriétés non terminées le sont parfois pour des raisons économiques et d'autres fois simplement par manque de temps. L'important c'est de progresser dans la finition extérieure de votre propriété. N'oubliez pas de venir prendre le certificat d'autorisation s'y rattachant!

FEU DE CAMP - FEU DE JOIE

À la première neige, les permis de brûlage ne seront plus nécessaires. Les mesures de sécurité sont toujours de mises! Le règlement est disponible via notre site Internet au www.riviere-rouge.ca

» Aménager, protéger, servir!

environnement

PLAN VERT ET SES PROJETS

Les citoyens peuvent évaluer leur « éco-responsabilité »

en répondant au test : « **SUIS-JE UN ÉCO-CITOYEN ?** »

Les commerçants peuvent s'engager, par écrit, à réduire leur consommation d'électricité et d'eau en modifiant leur comportement et leur matériel.

Écrivez-nous à planvert@riviere-rouge.ca pour tout commentaire ou suggestion.

Certains projets 2014

✳ Installation septique

Une aide financière de 500\$ est offerte à tout propriétaire qui procédera au remplacement de son puisard ou de son ancien système sanitaire par une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* en vigueur, le tout en conformité au règlement numéro 199 de la Ville.

✳ Remplacement ou réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale

Remboursement potentiel de 500\$ pour le remplacement ou la réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale réalisée à partir de matières naturelles comme le bois, ou de matières recyclées, réutilisées et/ou économisant l'énergie. Le tout devra être conforme au règlement s'y rattachant ainsi qu'aux règlements d'urbanisme.



ABATTAGE D'ARBRES

CENTRE-VILLE, NOYAU VILLAGEOIS, BORD DE L'EAU

Afin de préserver une meilleure qualité de l'air et pour un souci de préservation, que vous soyez au centre-ville, dans le noyau villageois ou sur le bord de l'eau, nous vous informons que tout abattage d'arbres (terrain de moins de trois (3) hectares) nécessite une demande de certificat. Renseignez-vous!

PROJETS-PILOTES RIDR



La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) travaille actuellement avec les trente-cinq (35) municipalités membres de la Régie à concrétiser plusieurs projets-pilotes afin d'obtenir des données et des éléments concrets pour l'établissement potentiel d'un tri à la source sur les matières compostables. Ces divers projets sont financés et sous la responsabilité de la RIDR.

Pour les cinq (5) municipalités de la Rouge, le projet-pilote choisi est en lien avec le volet institutionnel, soit à l'école du Méandre. Il consiste à récupérer, de la cafétéria et de la cuisine, toute matière pouvant être compostée (fruits, légumes, restants de table). Il en va de même pour les bureaux administratifs de la municipalité où se localise le projet, soit l'hôtel de ville de Rivière-Rouge.

Des données sont recueillies et elles nous permettront d'évaluer les points forts et les points faibles afin qu'une décision soit ultérieurement prise en regard à la réduction des déchets.



■ INSTALLATIONS SEPTIQUES ■

N'oubliez pas de **faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique** à la Ville. Nous vous rappelons que la fréquence prévue par la loi est d'une fois aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et d'une fois aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires. Des avis sont annuellement expédiés à cet effet.

Puisque nous n'avons pas de règlement nous permettant d'effectuer un mesurage des boues, il est obligatoire, de par la loi provinciale, de respecter cette fréquence de vidange, et ce, même si la capacité de votre fosse est supérieure au nombre de personnes résidant sur votre propriété ou que vous étiez absent pour une longue période de temps.



Nouveau » Règlement pour le remplacement des puisards

Tout propriétaire d'un immeuble situé à moins de cent cinquante (150) mètres d'un lac, cours d'eau ou milieu humide et desservi actuellement par un puisard, devra d'ici quatre (4) ans, en fonction de la date d'entrée en vigueur, remplacer celui-ci par une installation septique conforme. **Consultez-nous!**

RÉDUIRE SES DÉCHETS!

L'IMPORTANT QUE CHACUN FASSE SA PART! COMMENT?

Recyclez: papier, carton, plastique, verre et métal dans les bacs verts en vue de la collecte à domicile;

Réutilisez les matières;

Compostez vos restants de table et résidus verts;

Rapportez vos matériaux de construction au DMS de Rivière-Rouge (RIDR) (matelas, sommiers, appareils électroniques et informatiques);

Rapportez vos RDD (reste de peinture, huiles, etc.) au garage municipal au 1500, chemin du Rapide ou au 871, rue Brisebois à Rivière-Rouge. Renseignez-vous en composant le **819.275.2929** poste 821 ou **819.275.2474** pour connaître les heures d'ouverture;

Déposez vos piles domestiques, jetables ou rechargeables, de moins de 10 cm X 20 cm, vos vieux cellulaires et cartouches d'encre dans l'un des bureaux municipaux de la Ville.

UN GESTE POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS!

ZONES TAMPONS

ROUTE PRINCIPALE ET ROUTES COLLECTRICES

Des normes sont applicables afin de préserver une zone tampon (boisé) le long de la route 117 et des diverses routes collectrices: chemin de La Macaza, route de L'Ascension, chemin du Lac-McCaskill, etc. **Renseignez-vous!**

**EMBELLISSEZ
RÉSIDENCE, COMMERCE
ET INSTITUTION**

Dans un souci de perception, d'embellissement et d'économie, nous demandons à chaque propriétaire de résidence, commerce et institution d'embellir sa devanture, soit par de l'aménagement paysager, de la rénovation architecturale ou par une harmonisation de son affichage. Ce qui est dégagé visuellement d'une propriété représente ce que vous êtes aux yeux des autres! Plus c'est fleuri et mieux c'est perçu! Plus c'est rénové et mieux c'est perçu! Mieux on peut lire et comprendre votre produit, mieux on perçoit les avantages de votre commerce!



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX PUBLICS

voirie@riviere-rouge.ca

MICHEL ROBIDOUX - directeur
819.275.2929 (poste 222)
michel.robidou@riviere-rouge.ca

JOSÉE PAULIN - adjointe administrative
819.275.2929 (poste 221)

SECTEUR L'ANNONCIATION
ANDRÉ BRISEBOIS
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5200

SECTEUR MARCHAND
NORMAND LEVAC
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5211

SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE
JEAN-MARC VALIQUETTE
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5435

AUTOMNE - CUEILLETTE DES VOLUMINEUX

SECTEUR MARCHAND

lundi, 15 septembre 2014

SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

mardi, 16 septembre 2014

SECTEUR L'ANNONCIATION

mercredi, 17 septembre 2014

ENTRÉES CHARRETIÈRES

Quiconque désire entreprendre la construction d'une entrée charretière doit obtenir, du directeur du Service des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge, un certificat d'autorisation.



DÉPÔT DE BRANCHES AUX GARAGES MUNICIPAUX

Les personnes intéressées peuvent aller porter leurs branches 2 fois par année dans les garages municipaux soit, durant les semaines où il y a « cueillette de volumineux ». Donc, cet automne, vous pourrez aller porter vos branches durant la semaine du 15 septembre durant les heures d'ouverture, soit entre 7 h et 15 h 30.

GARAGE - SECTEUR L'ANNONCIATION situé au 1 500, chemin du Rapide

GARAGE - SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE situé au 967, rue Brisebois

Seules les branches mesurant un maximum de 4" de diamètre seront acceptées.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

TARIFICATION 2014 POUR LES CITOYENS

Citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle et des Pays-d'en-Haut

- Les matériaux secs recyclables TRIÉS (Remorque moins de 4'x8'x2'). GRATUIT

Citoyens de la MRC des Laurentides

- Les matériaux secs recyclables TRIÉS ou non recyclables TRIÉS (Remorque moins de 4'x8'x2').....GRATUIT

Pour l'ensemble des citoyens

- Résidus domestiques dangereux (RDD).....GRATUIT
- Pneus de 48 pouces et moins avec ou sans jantesGRATUIT
- Tous les appareils contenant du fréon (Halocarbure).....GRATUIT
- MatelasGRATUIT
- Lampes contenant du mercure.....GRATUIT
- Appareils électroniques et informatiques.....GRATUIT
- Recyclables (papier, carton, plastique, verre)GRATUIT
- Résidus verts (feuilles mortes, aiguilles de pin, tiges, brindilles).....GRATUIT
- MétalGRATUIT
- Gazon.....COÛTS APPLICABLES
- Matériaux secs recyclables ou non (Remorque plus de 4'x8'x2').....COÛTS APPLICABLES
- Bardeau : 1 200 kilos et plusCOÛTS APPLICABLES

Note : une preuve de résidence sera exigée (permis de conduire ou compte de taxes)

HORAIRE DE LA RIDR

Le site d'enfouissement technique est ouvert du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.**

En saison estivale, les samedis seront ouverts, soit du 2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre inclusivement de 8 h 30 à 12 h.

Le site est fermé le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

688, chemin du Parc Industriel, C.P. 4669
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

WWW.RIDR.QC.CA

Téléphone : 819.275.3205

Télocopieur : 819.275.2139

Courriel : ridr@bellnet.ca



Service de sécurité incendie et de sécurité civile

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

MARIO CHARETTE, DIRECTEUR • 819.275.2929, POSTE 239

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Il faut au moins un (1) avertisseur de fumée par étage de votre résidence. • Il est très important d'en installer dans les corridors près des chambres. • Il faut vérifier souvent vos avertisseurs de fumée en appuyant sur le bouton d'essai. • Un petit truc efficace : deux fois par année, au changement d'heure, faites une vérification de la pile.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE EST UN GARDIEN RASSURANT QUI POURRAIT VOUS SAUVER LA VIE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE.

CHAUFFAGE AU BOIS

Votre foyer ou votre poêle à bois est-il bien installé ?

Votre cheminée est-elle ramonée ?

- Éloignez toutes matières combustibles des appareils de chauffage.
- N'utilisez que du bois de qualité et ne faites brûler que peu de bûches à la fois.
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone, car l'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

PLAN D'ÉVACUATION

- Avez-vous fait votre plan d'évacuation ?
- Tous les membres de votre famille connaissent-ils bien votre plan d'évacuation en cas d'incendie ?
- Toutes vos sorties de secours sont-elles entièrement libres ?

VOS POMPIERS ONT À CŒUR VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE ET DOIVENT COMPTER SUR LA COLLABORATION DE CHACUN D'ENTRE VOUS POUR RENDRE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE SÉCURITAIRE.

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

SOYEZ PRUDENTS DANS VOS ACTIVITÉS EXTÉRIEURES, RESPECTEZ LES MESURES DE SÉCURITÉ ET

RAPPELÉZ-VOUS QUE LE GILET DE SAUVETAGE DOIT ÊTRE PORTÉ.

Soyez vigilants lors de vos randonnées pédestres en forêt, portez les vêtements appropriés, informez une personne de votre entourage de votre trajet et, si possible, soyez accompagné d'une autre personne.

Soyez aussi très prudent lors de vos déplacements en véhicule, que ce soit automobile, embarcation nautique, moto ou véhicule tout terrain, un accident est si vite arrivé.



**Transport scolaire
SOYEZ VIGILANTS**

**CAPITAINE
DANNY RAIL**



L'arrivée du mois de septembre annonce le retour des autobus scolaires sur notre réseau routier. Afin de favoriser la sécurité de nos écoliers, voici quelques conseils de prévention :

Pour les automobilistes

- À l'approche d'un autobus scolaire sur le point de s'immobiliser, ralentissez ;
- Préparez-vous à arrêter lorsque l'autobus scolaire active ses quatre feux jaunes alternatifs d'avertissement ;
- Immobilisez votre véhicule en tout temps lorsque l'autobus active ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt ;
- Immobilisez votre véhicule à au moins 5 mètres de l'autobus, pour permettre aux enfants de traverser en toute sécurité.

Pour les écoliers

- Les écoliers doivent attendre calmement que l'autobus soit complètement immobilisé avant de s'en approcher ;
- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège ;
- Descendre à la file sans se bousculer et en tenant la rampe ;
- S'éloigner rapidement et ne jamais passer derrière l'autobus ;
- Lorsqu'un objet est échappé sous l'autobus, attendre que l'autobus ait quitté les lieux avant de ramasser l'objet.

Rappel : On s'expose à une amende de 200 \$ à 300 \$ et 9 points d'inaptitude si on dépasse ou on croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent. Cet arrêt n'est pas obligatoire lorsque l'on croise un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.

Bonne rentrée scolaire !



SÉCURITÉ CIVILE :

ÊTES-VOUS PRÊT ?

Nous ne sommes pas à l'abri des orages, tempêtes et tornades qui se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants dont les pannes de courant électrique et téléphonique.

Soyez prêts à faire face à toute situation d'urgence et assurez-vous d'avoir à votre portée tous les articles essentiels pour une période minimale de trois (3) jours. Votre trousse d'urgence doit contenir de l'eau potable, de la nourriture non périssable, un ouvre-boîte manuel, radio à piles avec piles de rechange, lampe de poche, chandelles, briquet ou allumettes et une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses et ciseaux).

S'il y a une panne électrique et que vous possédez une génératrice, il faut être d'une extrême prudence lors de l'utilisation de cet équipement qui doit toujours être installé à l'extérieur et de façon à ce que les gaz d'échappement ne s'infiltrent pas dans la maison par une bouche d'aération ou une fenêtre ouverte.